

**RAPPORT DE
GESTION**

SOMMAIRE

LES CHIFFRES CLÉS 2019

Page 3

LES FAITS MARQUANTS

Page 4

RÉSULTATS NETS 2019

Page 11

PERSPECTIVES 2020

Page 22



CHIFFRES CLÉS 2019



Au 31/12/19

84 263

ADHÉRENTS

161 961

PERSONNES PROTÉGÉES



109,4 M€

COTISATIONS

90,7 %

RATIO PRESTATIONS /
COTISATIONS

99 M€

PRESTATIONS

8 %

TAUX DE FRAIS GÉNÉRAUX

2,5 M€

RÉSULTAT NET

98,7 %

RATIO COMBINÉ

FAITS MARQUANTS 2019



100% SANTÉ

INFORMATIONS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Comme annoncé par le Président Macron lors de sa campagne électorale, une offre de soins **reste à charge 0 (RAC 0)**, appelée **100% Santé**, va se déployer sur 3 ans, de 2019 à 2021, dans 3 domaines où le reste à charge est important, à savoir, le dentaire, l'optique et l'audioprothèse.

La réforme prévoit la notion de PLV (Prix Limite de Vente), appliquée aux professionnels de santé dans ces 3 domaines avec, peu à peu, des équipements 100% Santé, selon le calendrier suivant :



STRATÉGIE

DÉVELOPPEMENT

Si en 2017 et 2018 nous avons renouvelé et acquis de nouveaux contrats collectifs dans le domaine affinitaire de l'aérien conformément à notre plan de développement, l'année 2019 a été une année de consolidation et aucun nouveau contrat n'a intégré la Mutuelle.

Une réflexion a été engagée pour mieux formaliser notre plan de développement et notamment **élargir notre champ d'action au-delà du simple domaine affinitaire aérien et en direction des entreprises du tourisme et de la mobilité en général.**

Nous avons participé en partenariat avec Macif Mutualité et la mutuelle IBAMEO au salon Solutions RH en mars 2019 pour relancer notre prospection.

PORTEFEUILLE CONTRATS COLLECTIFS

AIRFRANCE 

Contrat Air France : L'accord collectif Santé Air France signé fin décembre 2017 pour 3 ans (2018-2020), a vu en **2019 la signature d'un avenant**, comprenant à la fois une mise en

conformité pour le déploiement du 100% Santé, un cahier de prestations élargi, et une prolongation de l'accord jusqu'en 2022.

Tous les clients partenaires ont renouvelé leur confiance à la Mutuelle en fin d'année (clients historiques).

GOUVERNANCE

EN 2019

7

Conseils
d'administration

2

Assemblées
générales



FORMATION DES ÉLUS

La Mutuelle a continué tout au long de l'année 2019 à organiser des formations pour les élus du Conseil d'administration. Les élus ont également eu la possibilité d'assister à des formations dispensées par le groupe Macif et la FNMF.

170
jours de formation

80
jours de formation
diplômante

2 élus en formation diplômante :

- 1 élu est inscrit sur une formation diplômante, en MASTER 2 CAMAP (Cadres de la Mutualité, des Assurances et de la Prévoyance) à La Sorbonne après obtention du niveau 1 (Licence), fin 2017.
- 1 élue est inscrite en formation diplômante, au DURM (Diplôme Universitaire de Responsable Mutualiste) à la Sorbonne, en Licence.

Le nombre total de jours de formation en 2019, s'élève à : 170 jours, dont 80 jours de formation diplômante.

A noter qu'en fin d'année 2019, a été lancée pour la 1ère fois une formation en e-learning, sur le thème de Solvabilité 2.

MACIF

Comme tous les ans, l'équipe technique et les élus de la Mutuelle ont travaillé sur les différentes politiques Groupe et ce, afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 ajoutant lorsque nécessaire les spécificités de la Mutuelle, dans un esprit d'harmonisation avec le Groupe Macif.

Une entité
du groupe Macif



Essentiel pour moi

COMMISSION

INNOVATION PRODUIT

Nouveauté

La création d'une Commission Innovation Produit a été validée pour 2019. Elle aura pour mission :

- l'élaboration de nouveaux produits ou la mise en place de nouveaux services
- l'instruction sur demande du Conseil d'Administration de tout sujet concernant l'offre de produits et services proposée aux adhérents.

Elle est composée de 4 administrateurs et des membres du Bureau.

GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Un appel d'offre avait été lancé en 2018 afin de choisir le cabinet de Commissariat aux Comptes pour la mandature 2019-2024.

Cet appel d'offre s'est fait entre les cabinets suivants : Deloitte, Mazars et Groupe Y.

Sur avis du Comité d'Audit Groupe et de celui de la Mutuelle et du Bureau, **le Conseil d'Administration a décidé de retenir le Cabinet Groupe Y.**

L'Assemblée Générale du 05/06/2019 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration et la nomination de Groupe Y en qualité de Cabinet de Commissariat aux Comptes, pour 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.



SANTÉCLAIR

Depuis début 2019, Santéclair a mis à disposition des adhérents MNPAF, un nouveau portail d'accès à l'éventail des services proposés «My Santéclair». Cette année, de nouveaux services sont venus étoffer l'éventail de services :



Le 2ème avis médical, pour les maladies graves ou invalidantes, un médecin expert analyse le dossier médical et rend un avis.



Le coach sportif, adapté aux besoins qu'il s'agisse de récupérer d'une hospitalisation, mieux vivre un traitement médical, prévenir la récurrence d'une maladie chronique ou pour se maintenir en forme.



L'envoi de devis en optique, dentaire, audioprothèse en quelques clics depuis le portail.



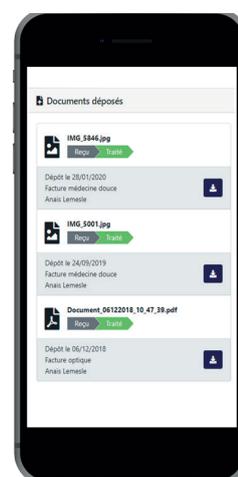
Un service d'infirmière à domicile, en quelques clics.

COTISATIONS / ADHÉSIONS

Aucune augmentation n'a été appliquée aux barèmes des cotisations individuelles 2019 à l'exception du barème des conjoints de la garantie Air France qui était déficitaire.

La hausse a porté uniquement sur les tranches d'âge (« 40-49 ans » et « plus de 70 ans ») et les garanties (ALT 350 et 400) à l'origine du déficit tout en conservant une solidarité intergénérationnelle.

Ainsi la hausse a été de +3,3% pour les 40-49 ans de la garantie ALT 350, et pour les plus de 70 ans, +6,45 % pour ALT 350 et + 1,13% pour ALT 400. Les cotisations des contrats collectifs sont indexées sur les salaires ou le PMSS et ont donc subi les hausses correspondantes.



ESPACE ADHÉRENT

Du nouveau pour les adhérents, ils peuvent désormais suivre l'état d'avancement des documents déposés dans leur espace.

Cela leur permet de limiter les appels sur le suivi de dossiers et de développer leur autonomie dans la gestion de leur complémentaire santé.

ACTION SOCIALE & DONS

DONS

En 2019 la MNPAF a renouvelé son don à l'Institut Pasteur et à la Fondation Air France, à la suite de l'accord triennal 2018-2020 pour un don global de 100 000 € (50 000€ chacun), soit un total de 40 000€ après déduction fiscale. Les principes sont les mêmes que lors du précédent accord, à savoir sous réserve que l'exercice ne soit pas déficitaire.

L'association « Le Goéland » a bénéficié d'une subvention non-renouvelable pour un montant annuel (15.000 € en 2019 soit 6.000 € après déduction fiscale) équivalent au coût des primes « Rente Survie Handicap » qui ont été supprimées des garanties Santé. Cette subvention s'étalait sur une durée limitée (juillet 2018 au 31-12-2019) afin que les adhérents aient le temps de trouver un autre support d'épargne pour leur enfant handicapé.



FONDS SOCIAL

Le budget est identique à celui de 2018 à savoir 75 000 €.

- Le montant des aides accordées en 2019 s'élève à : **42 313,02 €**
- On enregistre une forte baisse des demandes par rapport à 2018, puisqu'il y avait 72 demandes, contre 40 en 2019.

Type de demande	Nombre de dossiers acceptés	Montant des aides accordées
Maladie	20	18 844€
Handicap	6	16 051.68€
Exonérations de cotisations	7	7 417.34€

PRÉVENTION

CAMPAGNE SUR LES OTITES BAROTRAUMATIQUES

Les otites sont la première cause d'arrêt de travail pour le personnel navigant.

Le service Prévention a donc créé une vidéo pédagogique et un guide santé pour informer sur les bons gestes à adopter pour prévenir ce risque. La campagne de communication a été lancée début décembre et comptabilise déjà **plus de 5 000 vues sur notre chaîne Youtube**.

La vidéo est également disponible sur l'intraligne PNC, diffusée sur Medialib et les cabines Pad au sein d'Air France. Une action de deux semaines a eu lieu chez Transavia en fin d'année et la vidéo sera mise sur l'intraligne HOP! en 2020.



PARTICIPATION AUX FORUMS EN ENTREPRISE

Plus de **40 journées** réalisées sur les thématiques habituelles : nutrition, sommeil, horaires décalés, solaire ...

Et de nouveaux thèmes abordés :

- L'hyperconnexion et les risques sur la santé (conférence et atelier sur la mémoire) sur 3 sites
- L'analyse de la posture grâce à un examen posturo-fonctionnel (120 personnes dépistées). Une évaluation est en cours pour mesurer l'impact de cet examen.
- Le dépistage du glaucome : environ 80 mesures réalisées

CAMPAGNE DE DÉPISTAGE DES MÉLANOMES

- Le partenariat avec MédecinDirect a été renouvelé cette année et permet à nos adhérents d'envoyer des photos de leurs grains de beauté aux médecins de la plateforme au moindre doute.
- Création de deux vidéos accessibles sur notre chaîne Youtube : prévention des risques solaires et dépistage des cancers de la peau (1500 vues pour chacune),
- Mise en place d'un jeu concours pour promouvoir les vidéos (100 kits de prévention distribués) : **1580 participants**

22
JOURNÉES DE
DÉPISTAGE
SOIT + DE 700
PERSONNES DÉPISTÉES

CAMPAGNE GESTES DE 1ERS SECOURS

Pour compléter la formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) il a été proposé l'organisation de sessions pratiques à l'ensemble des délégués et salariés de la Mutuelle. 2 ateliers ont ainsi été organisés soit 15 personnes formées.

ATELIER SUR LES AIDANTS

Atelier réalisé en collaboration avec l'ARAF (Association des retraités du groupe Air France) lors de leur journée départementale en région Poitou-Charentes.

COMMUNICATION

CHIFFRES CLÉS 2019

4

Numéros d'Escale
Santé envoyés à tous
les adhérents

22 031

Vues sur notre chaîne
Youtube



1 333 611

Emailings envoyés

1 090 945

Pages vues sur le site
internet

La Mutuelle a publié comme chaque année 4 numéros d'Escale Santé à destination de nos adhérents et 4 numéros de « La lettre du CA à l'AG » à destination de nos délégués.

NOUVEAUTÉS

- **Newsletter «services»** : 2 envois en 2019 concernant le service de télémedecine MédecinDirect avec un pic d'inscriptions de 438 inscrits en juillet 2019. Puis une newsletter sur l'assistance santé IMA, celle-ci était essentiellement informative, le taux d'ouverture a été de 56%.
- **Appel d'offre pour la refonte du site web** : l'agence a été sélectionnée en septembre, les ateliers de travail ont commencé par la suite pour une mise en ligne au cours du 1er semestre 2020.
- **Pass Santé** : 4 vidéos pédagogiques pour présenter Pass Santé aux adhérents collectifs et individuels.

médecindirect

En tant qu'adhérent **Mutuelle Air France**, vous bénéficiez du **service de télémedecine MédecinDirect en illimité** !

Vous pouvez consulter un médecin généraliste ou spécialiste **24h/24, sans frais, où que vous soyez et depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur.**

S'inscrire

1. Rendez-vous sur mnpaf.fr
2. Créez votre compte en vous munissant de votre **numéro d'adhérent** (il figure sur votre carte de tiers-payant ) , indiquez votre nom et prénom comme indiqué sur votre carte tiers-payant.
3. Suivez les instructions.
4. Posez votre question. Un médecin vous répond.

Je m'inscris

Pass Santé

REMBOURSE LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Je souscris

Pass Santé est la sur-complémentaire portant **UNIQUEMENT** sur les dépassements d'honoraires des médecins dans le milieu hospitalier et/ou en médecine de ville. Pass Santé permet de **COMPLÉTER** vos remboursements.

1 min pour tout comprendre

Comment j'adhère ?

- Combien ça me coûte ?
- Quel niveau choisir ?
- **Je souscris !**

⚠ Retournez votre bulletin d'adhésion et les pièces demandées avant le **30 novembre 2019**.

Sur-complémentaire Pass-Santé

RÉSULTATS NETS 2019



CHIFFRES CLÉS 2019

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).



Au 31/12/19

84 263 adhérents

161 961 personnes protégées



109 391 K€ Cotisations

99 191 K€ Prestations

8 784 K€ Frais généraux

2 473 K€ Résultat net

Les comptes 2019 présentent un résultat excédentaire après impôts de **2 473 K€** décomposé en un résultat technique de **1 717 K€** et un résultat non technique de **756 K€**.



90,7% Prestations/Cotisations

8% Taux de frais généraux

98,7% Ratio combiné

COMPTE DE RESULTAT en K€	2019	2018	2019 - 2018	%
Cotisations acquises	109 391	106 147	3 244	3,1%
Charges de sinistres hors gestion	-99 191	-94 969	-4 222	4,4%
Résultat financier technique	286	37	249	673,0%
Autres produits techniques	81	297	-216	-72,7%
Frais généraux / Variation gestion PSAP	-8 850	-8 229	-621	7,5%
Résultat technique	1 717	3 283	-1 566	-47,7%
Résultat financier non technique	2 228	270	1 958	725,2%
Autres charges non techniques	-158	-190	32	-16,8%
Résultat exceptionnel	-1	-9	8	-88,9%
Impôts	-1 313	-408	-905	221,8%
Résultat non technique	756	-337	1 093	-324,3%
Résultat de l'exercice	2 473	2 946	-473	-16,1%

Les cotisations sont en hausse de 3 244 K€ (3,1%) soit +0,9% au titre de l'évolution des effectifs moyens ouvrants droit et +2,2% au titre de l'évolution de la cotisation unitaire ; les prestations évoluent de 4 222 K€ (+4,4%), les charges de +621 K€ (+7,5%), le résultat financier est en hausse de 2 207 K€ dont 1 512 K€ de produits nets de cessions des OPC de la poche dynamique suite changement de gestionnaire, l'impôt sur les sociétés est en hausse de 905 K€, soit un résultat de l'exercice de 2 473 K€ pour 2019, en baisse de -473 K€.

PORTEFEUILLE 2019

Les effectifs moyens des contrats collectifs de 51 729 en 2019 évoluent de +400 adhérents (+0,8%) avec +707 salariés (+1,4%) et -307 portabilités (-23,6%) pour une baisse de -513 personnes protégées (-0,5%).

Les salariés de l'entreprise JOON ont été transférés à Air France fin juin 2019.

Les entreprises Transavia et Vueling offrent une garantie « surcomplémentaire » à leurs salariés, gérée dans le cadre de leurs contrats collectifs. A fin 2019, 62,8% des salariés l'avaient souscrite soit 885 sur 1410 salariés.

Les effectifs moyens des adhérents individuels de 33 335 en 2019 progressent de +377 soit +1,1% dont +363 adhérents barème retraités (+1,5%) et -73 adhérents barème Pluriel... le nouveau barème Horizon créé au 01/01/19 enregistre 66 adhérents pour 124 personnes protégées.

SOIT UNE VARIATION DES ADHÉRENTS DE +777 (+0,9%) ET DES PERSONNES PROTÉGÉES DE -307 (-0,2%).

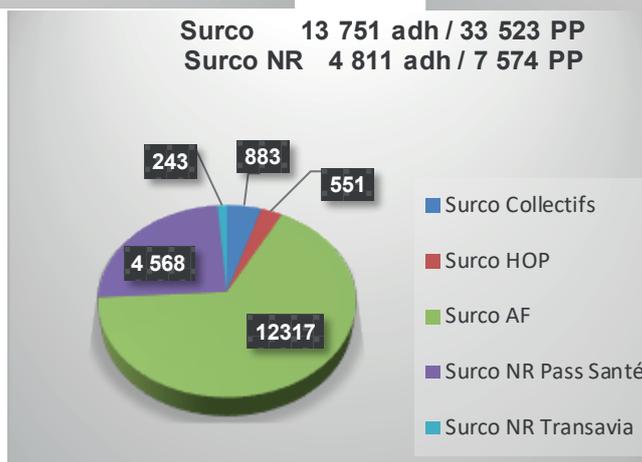
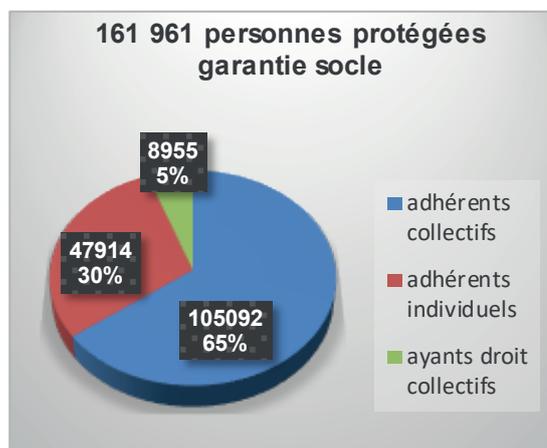
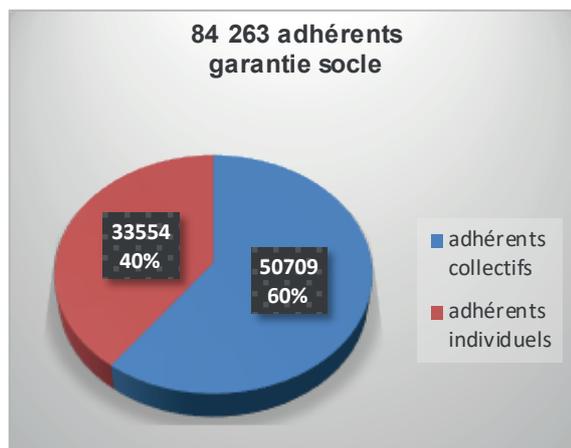
Les effectifs moyens des adhérents à la surcomplémentaire « AF » sont stables à 12 266 en 2019 (-16), 25,9% des salariés AF/OAT/CSE ont souscrit cette garantie individuelle ; celle de HOP! créée le 01/04/18 enregistre 564 salariés soit 21,6% des effectifs HOP! .

La surcomplémentaire non responsable Pass Santé créée au 01/04/2018 enregistre au 31/12/19, 4 568 adhérents et 6 841 personnes protégées, 1 143 adhérents sur le niveau 1 et 3 425 sur le niveau 2 (+7,8% par rapport au 31/12/18).

Au 31/12/19 la MNPAF compte pour la garantie socle 50 709 (60%) adhérents au titre des contrats collectifs et 33 554 (40%) adhérents au titre des contrats individuels soit un total de 84 263 adhérents.

13 751 adhérents ont souscrit une surcomplémentaire et 4 811 une surco non responsable.

Au 31/12/2019



COTISATIONS

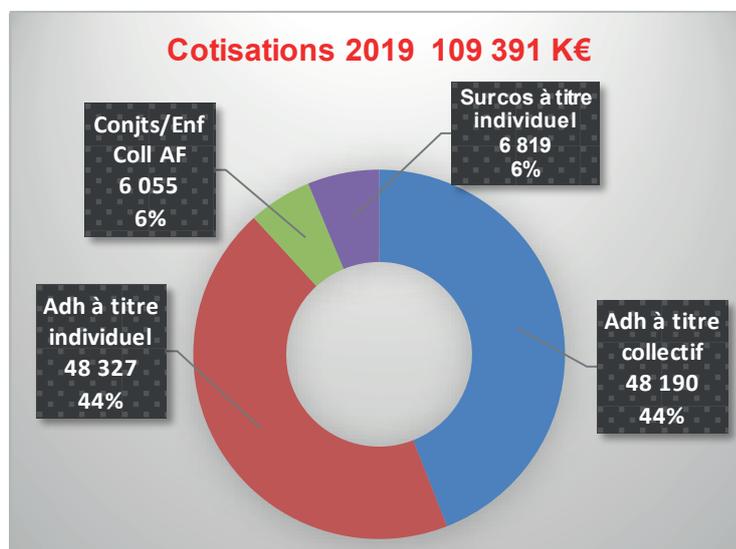
► **LES COTISATIONS HT PASSENT DE 106 147 K€ EN 2018 À 109 391 K€ EN 2019, SOIT UNE ÉVOLUTION DE 3 244 K€/ +3,1%.**

Les cotisations appelées en TTC sont de 124 600 K€, les cotisations IMA ont été déduites et reversées pour 687 K€, la TSA est de 14 526 K€ en 2019 d'où **des cotisations HT de 109 391 K€** (avec 4 K€ CMUC).

Les cotisations des **contrats collectifs** évoluent de 1 900 K€ (+4,1%). Les cotisations des collectifs couvrent les salariés (et leur famille) et les portabilités qui ont la « gratuité » de la cotisation.

La cotisation unitaire évolue de +3,3% dont +0,6 point lié à la baisse des effectifs en portabilité. L'évolution des effectifs a un impact de +0,8%.

- pour le contrat AF, CSE..., évolution liée à celle des salaires bruts, assiette des cotisations
- pour les contrats HOP!, Transavia et Vueling évolution selon plafond SS, et en plus pour HOP!, revalorisation des barèmes sur 2 ans 2019 et 2020 pour retour à l'équilibre.



Les cotisations du **groupe individuel** évoluent de 1 344 K€ (+2,2%), aucun barème n'a été revalorisé à l'exception du barème conjoints des garanties Altitude 350 et 400 pour les tranches d'âge 40-49 ans et +70 ans :

- adhérents individuels +795 K€ soit +0,9% des effectifs ouvrants droit et +0,8% de la cotisation unitaire
- surcomplémentaires Pass Santé et HOP! créées au 01/04/18 +492 K€
- garantie Horizon créée au 01/01/2019, 74 K€ pour 66 adhérents.

LES COTISATIONS MOYENNES MENSUELLES PAR GROUPE :

Contrats	2019			2018			Variation		
	Cotis K€	Eff moy	CU €	Cotis K€	Eff moy	CU €	Cotis K€	Cotis %	CU %
Contrats Collectifs	48 190	51 729	77,6	46 290	51 329	75,2	1 900	4,1%	3,3%
Adhérents individuels	48 327	33 335	120,8	47 458	32 958	120,0	869	1,8%	0,7%
Conjoints/Enf COLL AF	6 055	9 211	54,8	6 109	9 410	54,1	-54	-0,9%	1,3%
Surco à titre individuel	5 753	12 830	37,4	5 659	12 732	37,0	94	1,7%	0,9%
Surco NR à titre individuel	1 066	4 880	18,2	631	3 768	14,0	435	68,9%	30,5%
Groupe individuel	61 201			59 857			1 344	2,2%	
Total COLL + INDIV	109 391	85 064	107,2	106 147	84 287	105,0	3 244	3,1%	2,1%

PRESTATIONS HORS GESTION

► **99 191 K€ EN 2019 ET 94 969 K€ EN 2018 SOIT +4 222 K€ (+4,4%)**

Les charges des prestations ou des sinistres hors gestion comprennent à la fois les prestations réglées et la variation des provisions pour sinistres à payer.

Le forfait patientèle médecin traitant en 2019 est une contribution de 0,8% assise sur l'assiette TSA (chiffre d'affaires des soins de santé), soit 871 K€ alors qu'en 2018 le forfait médecin traitant de 8,10 € par personne protégée était de 714 K€ soit un coût qui progresse de 157 K€.

PRESTATIONS PAR ANNÉE DE SOINS CORRIGÉES DES ÉCARTS SUR LES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Années soins	Prestations Compte Résultat K€	Ecart PSAP antér 31/12/15	Ecart PSAP antér 31/12/16	Ecart PSAP antér 31/12/17	Ecart PSAP antér 31/12/18	Ecart PSAP antér 31/12/19	Total Prestations corrigées K€	Effectifs moyens ouvrants droit	Prestation moyenne mensuelle €	Variation %
2013-2014		-608	19	7	2	18				
2015	95 580	608	1 113	6	12	19	97 338	82 851	97,9	
2016	93 528		-1 132	-788	30	5	91 643	81 217	94,0	-4,0%
2017	92 907			775	-645	58	93 095	83 418	93,0	-1,1%
2018	94 969				601	-584	94 986	84 287	93,9	1,0%
2019	99 191					484	99 675	85 064	97,7	4,0%

Après retraitement des écarts des PSAP, l'évolution 2018/2019 de la prestation moyenne est de +4% contre +1% pour 2017/2018 (2018 intégrant le coût Santéclair pour 0,5 points et la création de 2 surcomplémentaires au 01/04/18).

Cette évolution importante est constatée principalement sur 2 risques :

- l'appareillage avec +1 255 K€ / +22,8% ; en 2019 l'appareillage représente 6,8% du total des prestations contre 5,8% en 2018. L'étude par actes a fait ressortir que près de 80% de l'écart concerne les prothèses auditives qui ont évolué de +21% en quantité et +29% en coût unitaire suite à la revalorisation de la BRSS liée au 100% Santé ; les appareils d'assistance respiratoire et le petit appareillage progressent également fortement.

- l'optique avec +1 054 K€ / +9,2% ; en 2019 l'optique représente 12,5% des prestations contre 12,1% en 2018. Cette hausse s'explique d'une part par une forte augmentation des quantités essentiellement dues à un creux de dépenses en 2018 et d'autre part par la baisse des dépenses en verres simples et la croissance des dépenses en verres complexes (vieillesse de la population).

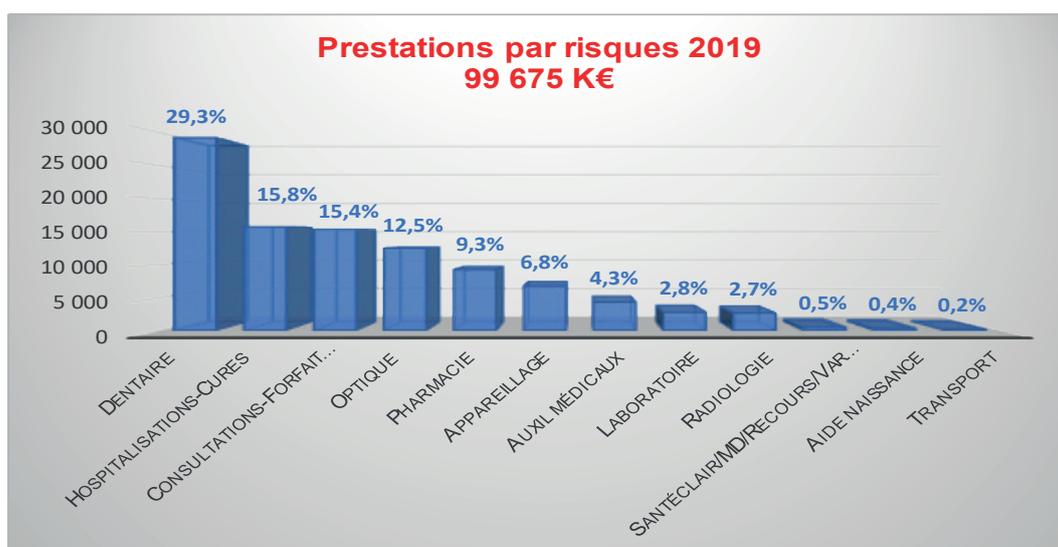
RÉPARTITION PRESTATIONS 2019 COLL/INDIV EN COÛTS UNITAIRES MENSUELS

Contrats	Presta 2019 en K€	Effectifs moyens OD	CU OD 2019 €	Effectifs moyens PP	CU PP 2019 €
Contrats collectifs	44 652	51 729	71,9	106 239	35,0
Adhérents individuels	45 082	33 335	112,7	47 511	79,1
Conjoints/Enf COLL AF	5 352			9 211	48,4
Surco à titre individuel	4 406	12 830	28,6	31 206	11,8
Surco NR à titre individuel	183	4 880	3,1	7 661	2,0
Groupe individuel	55 023				
TOTAL COLL + INDIV	99 675	85 064	97,7	162 961	51,0

La prestation moyenne ramenée à l'ouvrant droit évolue de +4% de 93,9 € en 2018 à 97,7 € en 2019, celle des personnes protégées de +5,1%, de 48,50 € en 2018 à 51 € en 2019.

COMPARAISON DES PRESTATIONS PAR RISQUES

PRESTATIONS PAR RISQUES (K€)	2019	2018	2019-2018	Variation %
Dentaire	29 241	28 261	980	3,5%
Hospitalisations-Cures	15 722	15 043	679	4,5%
Consultations-Forfait patientèle	15 355	14 892	463	3,1%
Optique	12 483	11 429	1 054	9,2%
Pharmacie	9 240	9 128	112	1,2%
Appareillage	6 762	5 507	1 255	22,8%
Auxil médicaux	4 316	4 133	183	4,4%
Laboratoire	2 779	2 696	83	3,1%
Radiologie	2 667	2 563	104	4,1%
Santclair/MD/Recours/Var créances	513	603	-90	-14,9%
Aide naissance	369	427	-58	-13,6%
Transport	228	304	-76	-25,0%
TOTAL	99 675	94 986	4 689	4,9%



RATIOS ET RÉSULTAT TECHNIQUE

P/C (PRESTATIONS / COTISATIONS) ET RATIO COMBINÉ PAR CATÉGORIE

Exercice	Contrats	Presta Cpte résultat en K€	Cotis en K€	P/C	Charges/Cotis	Ratio combiné
2019	Contrats collectifs	44 561	48 190	92,5%	8,0%	100,5%
	Groupe individuel	54 630	61 201	89,3%	8,0%	97,3%
	TOTAL COLL + INDIV	99 191	109 391	90,7%	8,0%	98,7%
2018	Contrats collectifs	43 104	46 290	93,1%	7,7%	100,8%
	Groupe individuel	51 865	59 857	86,6%	7,7%	94,3%
	TOTAL COLL + INDIV	94 969	106 147	89,5%	7,7%	97,2%

RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIE

Contrats	2019	2018	Ecart
Contrats collectifs	-97	-257	160
Groupe individuel	1 814	3 540	-1 726
TOTAL COLL + INDIV	1 717	3 283	-1 566

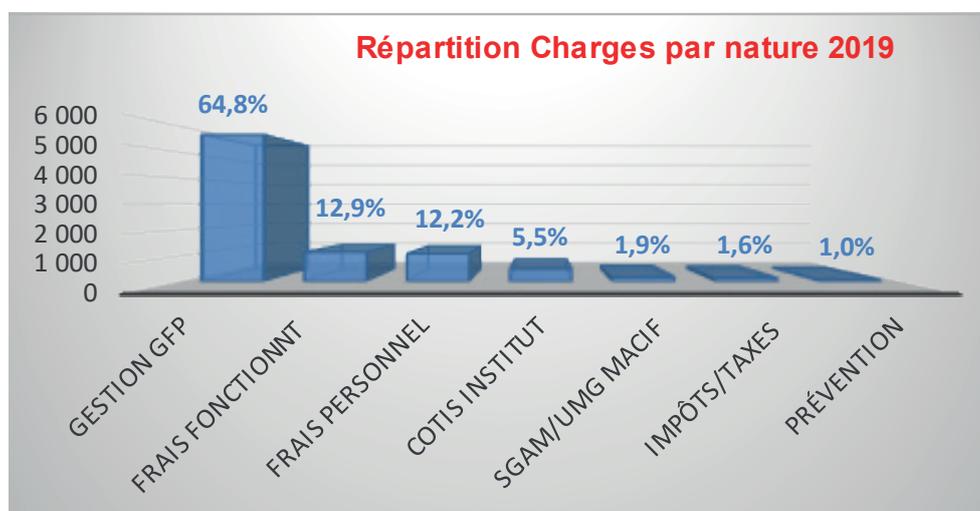
FRAIS GÉNÉRAUX

CHARGES PAR DESTINATION COMPTE RÉSULTAT

Charges p/destination en K€	2019	2018	Ecart K€	Ecart %	Explications
Frais liquidation presta	3 981	3 713	268	7,2%	GFP nouveau contrat +évol tarif/effectifs
Frais acquisition	146	133	13	9,8%	OAV (2019)/Salons/lanct nouveaux produits
Frais administration	1 728	1 628	100	6,1%	GFP nouveau contrat + évol tarif/effectifs
Autres charges techniques	2 929	2 741	188	6,9%	70 Site/72 OAV/+28 Presta S2/+40 prov créanc
TOTAL	8 784	8 215	569	6,9%	

CHARGES PAR NATURE

Charges par nature en K€	2019	2018	Ecart K€	Ecart %	Explications
Commissions gestion GFP/Courtage	5 694	5 310	384	7,2%	GFP nouveau contrat +évol tarif/effectifs
Frais personnel	1 076	1 036	40	3,9%	effet embauche CDI août 2018 + évolution
Frais fonctionnement	1 137	1 023	114	11,1%	70 Site/72 OAV/+28 Presta S2/+40 prov créanc
Actions de prévention	84	63	21	33,3%	actions selon budget 100 K€
Coût SGAM/UMG MACIF	170	177	-7	-4,0%	
Cotisations institutionnelles	483	477	6	1,3%	
Impôts/taxes (CVAE-taxe foncière...)	140	129	11	8,5%	
TOTAL	8 784	8 215	569	6,9%	



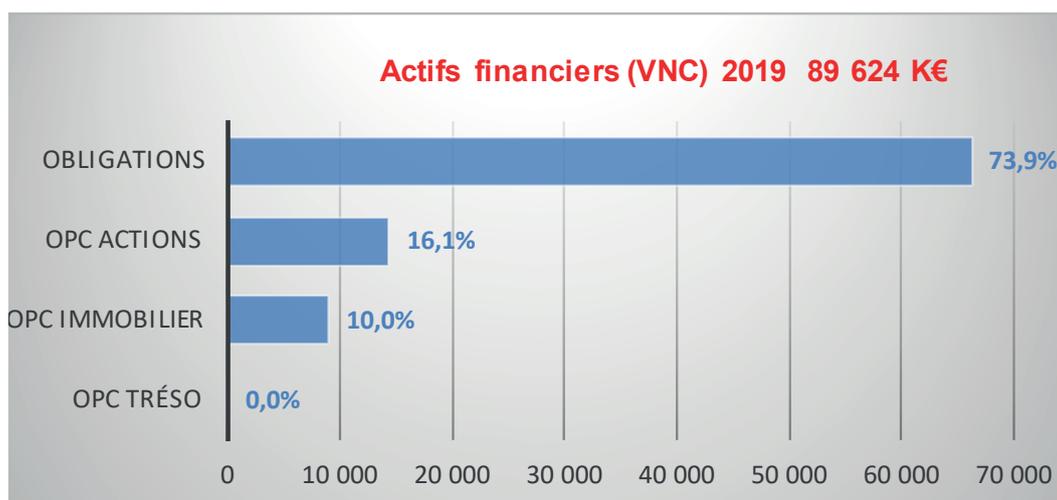
ACTIFS FINANCIERS ET RÉSULTAT FINANCIER

ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS en K€	2019			ACTIFS FINANCIERS en K€	2018		
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus values latentes		Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus values latentes
Obligations	66 191	68 276	2 085	Obligations	64 810	65 684	874
Fonds d'investissement OPC	23 433	24 261	828	Fonds d'investissement OPC	19 186	19 537	351
Immobilier	9 000	9 238	238	Immobilier	6 000	6 038	38
Actions	14 398	14 988	590	Actions	5 189	5 534	345
Convertibles				Convertibles	3 345	3 253	-92
Obligataire				Obligataire	4 358	4 418	60
Trésorerie	35	35	0	Trésorerie	294	294	0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	89 624	92 537	2 913	TOTAL ACTIFS FINANCIERS	83 996	85 221	1 225
Livret institutionnel	2 509	2 509	0	Livret institutionnel	2 501	2 501	0
TOTAL PLACEMENTS	92 133	95 046	2 913	TOTAL PLACEMENTS	86 497	87 722	1 225

Les actifs financiers en VNC ont évolué de 5 628 K€ en 2019, principalement suite à l'investissement immobilier complémentaire pour 3 000 K€ et 2 628 K€ suite aux réinvestissements des coupons pour les obligations et des produits des cessions pour les OPC.

Les plus values latentes sont en hausse de 1 688 K€, les marchés étant plus favorables au 31/12/19 que l'année précédente.



LE RÉSULTAT FINANCIER

Produits - Charges des placements en K€	2019	2018	2019-2018
Produits des placements	3 199	1 547	1 652
Revenus placements : Obligations	1 067	1 099	-32
Revenus livrets Institutionnels	7	4	3
Dividendes OPC	176	33	143
Rétrocession frais gestion placements	12	9	3
Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations	36	38	-2
Reprise prov p/dépréciation fonds SFG	4		4
Produits cessions OPC	1 666	343	1 323
Produits cessions obligations	231	21	210
Charges des placements	685	1 240	-555
Commissions souscription OFI Immobilier	125	600	-475
Frais externes/internes gestion placements	212	285	-73
Amortissement différences s/prix rembt Obligations	190	185	5
Pertes s/réalisations placements	158	165	-7
Prov p/dépréciation fonds SFG		5	-5
Produits - Charges des placements	2 514	307	2 207

AU 31/12/19 LE RÉSULTAT FINANCIER EST DE 2 514 K€ contre 307 K€ en 2018 soit une hausse importante de 2 207 K€, liée principalement aux produits des cessions des OPC, variation de +1 323 K€ suite changement du gestionnaire de la poche dynamique pour investir dans un fonds dédié le 31/07/19.

A noter également l'impact des commissions sur l'immobilier de -475 K€ et la baisse des frais externes des placements de -73 K€ / -25,6% suite renégociation du mandat de gestion obligatoire et la fin du mandat de la poche dynamique.

Le rendement comptable passe donc de 0,50% en 2018 à 2,90% en 2019.

AUTRES PRODUITS TECHNIQUES : 81 K€ EN 2019 ET 297 K€ EN 2018, VARIATION DE -216 K€

L'essentiel des produits 2018 concerne les indemnités non qualité versées par GFP pour les années 2016-2017-2018, soit un total de 215 K€. En 2019 un nouveau contrat a été négocié, se traduisant par un bonus à verser à GFP comptabilisé en frais généraux.

AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES : 158 K€ EN 2019 ET 190 K€ EN 2018

En 2019 il s'agit du Fonds Social dont les aides accordées s'élèvent à 43 K€ (77 K€ en 2018) et des dépenses de mécénat pour 115 K€ (113 K€ en 2018).

BILAN AU 31/12/19 (EN K€)

ACTIF	2019	2018	Ecart	PASSIF	2019	2018	Ecart
2 - Actifs incorporels	0	0	0	1 - Fonds mutualiste et réserves	87 668	85 195	2 473
				1a Fonds dotation	1 800	1 800	0
3 - Placements	102 018	96 691	5 327	1c Réserves	83 395	80 449	2 946
Placements bancaires	92 133	86 497	5 636	1e Résultat exercice : Excédent	2 473	2 946	-473
Dépôts GFP-SFG	9 885	10 194	-309				
6 - Créances	6 941	7 357	-416	3 - Provisions techniques brutes	11 257	11 614	-357
				3d Prov sinistres à payer-Gestion	11 257	11 614	-357
7 - Autres Actifs	5 456	5 664	-208	7 - Autres dettes	15 450	12 940	2 510
7a Actifs corporels d'exploitation	47	34	13				
7b Comptes courants	5 409	5 630	-221				
8 - Cptes régularisation Actif	686	703	-17	10 - Cptes régularisation Passif	726	666	60
8a Intérêts acquis non échus	550	610	-60				
8c Autres comptes régularisation	136	93	43				
TOTAL	115 101	110 415	4 686	TOTAL	115 101	110 415	4 686

A L'ACTIF, LES PLACEMENTS ET LES COMPTES COURANTS REPRÉSENTENT 93,3% DU BILAN EN 2019 :

89 624 K€ au titre des placements bancaires, 2 509 K€ pour le livret institutionnel, 9 885 K€ pour les dépôts nets (9 498 K€ au titre de l'avance sur les prestations à GFP et 387 K€ pour les dépôts SFG et autres) et les comptes courants pour 5 409 K€.

Les placements au bilan augmentent de 5 327 K€ soit +5 636 K€ pour les placements bancaires avec le livret et -309 K€ pour l'avance GFP, les comptes courants baissent de -221 K€.

Les créances de 6 941 K€ au 31/12/19 baissent de -416 K€ ; elles sont composées pour 6 777 K€ des cotisations à recevoir en M+1 des contrats collectifs, pour 164 K€ de débiteurs divers ; en 2018 elles enregistraient 539 K€ au titre d'avance sur l'IS et la CVAE alors qu'au 31/12/19 ces impôts sont en autres dettes.

Les comptes de régularisation, soit 686 K€ au 31/12/19 correspondent aux intérêts courus des obligations et aux différences sur le prix de remboursement des obligations.

AU PASSIF, LES FONDS PROPRES S'ÉLÈVENT À 87 668 K€, leur composition est détaillée ci-après, ils représentent 76,2% du bilan.

Les provisions techniques, prestations/sinistres à payer pour 10 638 K€ et frais de gestion pour 619 K€, soit au total 11 257 K€ au 31/12/19 et 11 614 K€ au 31/12/18, enregistrent une variation de -357 K€.

Les autres dettes égales à 15 450 K€ (+2 510 K€) se détaillent en :

- fournisseurs et créiteurs divers pour 9 669 K€ dont GFP 9 323 K€
- l'URSSAF pour la TSA CMU du 4T2019 de 3 828 K€ et le forfait patientèle 2019 de 871 K€
- le solde des impôts 916 K€ (IS-CVAE-Taxe boni)
- les charges sociales et personnel pour 111 K€
- les autres dettes 55 K€.

Les comptes de régularisation pour 726 K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable avant l'impôt sur les sociétés est de 3 785 841,20 €.

Suite aux retraitements fiscaux, et notamment le retraitement des plus-values latentes des OPC, le résultat taxable est de 4 443 029 €.

L'impôt 2019 est donc de 1 382 117 € diminué de la déduction fiscale de 69 000 € au titre des dons/mécénat de l'exercice soit un total IS de 1 313 117 €.

Le résultat comptable de l'exercice 2019 s'élève donc à 2 472 724,20 €, il doit être affecté par l'Assemblée Générale, au cours de l'exercice suivant, aux réserves.

Le montant des fonds propres, après affectation du résultat, est de 87 667 472,90 €.

FONDS PROPRES SUR 5 EXERCICES

FONDS PROPRES	Exercice N 2019	Exercice N 2018	Exercice N-1 2017	Exercice N-2 2016	Exercice N-3 2015
Fonds d'établissement	1 800 000,00				
Réserve de capitalisation					1 041 022,33
Réserve spéciale solvabilité	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00	3 313 015,00
Autres réserves	80 081 733,70	77 135 771,69	75 422 640,55	74 958 923,89	69 236 642,91
Sous total Réserves	83 394 748,70	80 448 786,69	78 735 655,55	78 271 938,89	73 590 680,24
Résultat de l'exercice	2 472 724,20	2 945 962,01	1 717 842,14	476 833,66	4 681 258,65
Total FONDS PROPRES	87 667 472,90	85 194 748,70	82 253 497,69	80 548 772,55	80 071 938,89

DIVERS

Le salaire brut supporté par la MNPAF en 2019 pour le dirigeant opérationnel est de 73 045,75 €.

La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions, et ne constitue pas un groupe avec d'autres mutuelles ou unions au sens de l'article L212-7 du code de la mutualité.

La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions réglementées en 2019.

La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.

Dans le cadre de l'article L114-33 du Code de la Mutualité, la MNPAF a conclu une convention courante en 2015 lors de son entrée au GIE MMG composé de : Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, GIE Couleurs Mutuelles, MNFCT, IBAMEO et MNPAF.

Article L.114.26 du Code de la Mutualité : la MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus.

Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec le Groupe MACIF.

PERSPECTIVES 2020



GROUPE MACIF

Au cours de l'année 2020 se poursuivront les dernières étapes menant à la constitution du futur groupe MACIF-AESIO qui devrait être effectif au 01/01/2021 sous réserve de l'autorisation des autorités de contrôle et des instances de gouvernance. La MNPAF fera alors partie d'un nouveau groupe mutualiste, second acteur national en santé, regroupant une communauté de **8 Millions de sociétaires/adhérents** avec pour objectif d'apporter des réponses complètes sur tous les métiers et services de l'assurance.

En début d'année, la signature du pacte fondateur a formalisé l'ambition commune et les principes de structuration et de gouvernance qui président à la création d'un Groupe commun.

En parallèle, des travaux d'instruction seront à mener sur le second semestre 2020, sur les textes fondamentaux (statuts, conventions d'affiliation, chartes de gouvernance...) et sur les **deux chantiers majeurs que sont la fusion :**

- de **Macif-Mutualité et d'Apivia Mutuelle (future mutuelle Apivia Macif Mutuelle),**
- de **Adrèa Mutuelle, Apréva Mutuelle et Eovi-Mcd (future mutuelle Aésio),**

sous réserve de l'autorisation des instances de gouvernance et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Ainsi le futur groupe sera constitué d'une SGAM commune à laquelle sera notamment affiliée l'UMG commune, qui regroupera la future mutuelle Aésio et la future Apivia Macif Mutuelle ainsi que les 2 mutuelles d'entreprises actuelles aux tailles beaucoup plus modestes : **MNPAF et IBAMEO. Cela impliquera des décisions importantes lors des Assemblées générales de Juin 2020 :** désaffiliation de la MNPAF de l'actuelle UMG Macif Santé-Prévoyance et affiliation à la nouvelle UMG commune, celle-ci devant s'affilier à la nouvelle SGAM commune.

**« LA MNPAF FERA
ALORS PARTIE D'UN
NOUVEAU GROUPE
MUTUALISTE, SECOND
ACTEUR NATIONAL EN
SANTÉ. »**

DÉVELOPPEMENT



Au sein du futur groupe, notre identité et nos objectifs de **développement dans le domaine affinitaire de l'aérien, du tourisme et du voyage** seront préservés. L'arrivée d'AESIO et sa connaissance du grand collectif en santé devrait permettre une collaboration dans le développement sur ce segment très concurrentiel et exigeant : **des réponses communes à certains appels d'offres** pourront être menées sur des entreprises de notre segment de développement. En 2020 des contacts sont engagés qui pourraient aboutir à la signature de nouveaux contrats collectifs à partir de 2021.

Dans le cadre de notre développement, une réflexion sur la pertinence de développer une 2nde marque, aux côtés de la marque « Mutuelle Air France » sera menée.

GARANTIE ET COTISATIONS

Au 1er Janvier 2020 s'appliquera l'intégralité des nouvelles mesures du 100% santé pour l'optique et le dentaire, et en partie pour l'audioprothèse. Un bilan sera fait en fin d'année pour évaluer son impact sur la Mutuelle, sachant que nous avons intégré ces mesures sans hausse de nos cotisations pour les contrats individuels et collectifs.

Le nouveau groupe de travail « innovation produit » se réunira au 1er trimestre 2020 pour étudier et proposer des évolutions, tant en termes de prestations que de cotisations, aux garanties Altitude 300, 400 et surcomplémentaire Air France suite à la mise en application du 100% santé et des modifications apportées à la garantie socle Air France et Altitude 350.

PRÉVENTION

Outre la poursuite des forums en entreprise, **l'action en 2020 portera sur la mise à jour de nos dossiers Santé sur notre site internet et sur le lancement de plusieurs campagnes d'information ciblées** sur le bucco-dentaire, le cancer du sein, la santé environnementale, l'exposition solaire, l'activité physique et le mal de dos. En complément pourront être menées des actions sur l'apnée du sommeil ou le bien-vieillir.

Par ailleurs nous poursuivrons notre partenariat avec les services de Santé au travail d'Air France (dossier sur les bouchons d'oreille).

DIVERS

SITE INTERNET

Le nouveau site internet devrait être opérationnel ainsi qu'un nouvel outil de souscription en ligne pour nos adhérents, au cours du second trimestre.

ENQUÊTE QUALITÉ

En septembre 2020 nous lancerons notre enquête qualité bisannuelle auprès de nos adhérents.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS

Au cours de l'année auront lieu les travaux de préparation des prochaines élections de nos délégués qui se dérouleront en janvier 2021.

FONDS SOCIAL

Le Fonds social voit son budget stabilisé en 2020 au même niveau que 2019 (budget non entièrement consommé), après la hausse importante de 2018 (+36%).

DÉLÉGATION DE GESTION GFP

Suite à la mise en place en 2019 de notre nouvelle convention de délégation de gestion avec GFP, aura lieu en 2020 une 1ère réunion du nouveau comité de suivi annuel qui fera le bilan de l'année écoulée. Cela pourra aboutir à des adaptations de notre convention. La qualité de service de notre délégataire reste un point de vigilance.

PLACEMENTS

En 2020 nous pourrions mieux évaluer la qualité de gestion de notre poche dynamique réaffectée en 2019 d'EGAMO vers OFI avec la mise en place d'un fonds actions dédié en titres vifs. Il en sera de même pour notre poche immobilière de diversification qui se stabilisera en 2020 avec un dernier versement programmé vers le fonds AXA Core Europe au 1er semestre.

Dans un contexte de taux bas et d'environnement très incertain, le Conseil financier poursuivra sa réflexion pour proposer au Conseil d'administration d'autres axes possibles de diversification (infrastructures, dette privée...etc.) dans le respect des limites d'allocations définies par le groupe.

2

Une année 2020 marquée par la mise en **application presque complète du 100% santé sans hausse de nos cotisations**, avec les incertitudes sur les impacts en termes de consommation et de coûts de nos prestations.

0

2

Ce sont aussi les dernières étapes avant le lancement du projet ambitieux de constitution d'un des tout 1ers groupes français d'assurance au sein duquel nous avons toute notre place et notre spécificité. Nous devons en 2021 reprendre le chemin du développement avec l'acquisition de nouveaux contrats collectifs. Nous serons sans doute mieux armés pour le faire avec la force du groupe, notamment AESIO et son expertise dans ce domaine et PAM pour la prévoyance.

0

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur

Administrateurs Mandat 2016-2021	Elus au Bureau MNPAF	Autres Mandats et fonctions
BARDI Alain	1 ^{er} Vice-Président	
BARRE Didier		
BAZIN Jacques		
BOHN Thierry	Président	Administrateur SGAM MACIF Administrateur UMG MACIF Membre du comité des risques groupe MACIF
BOO Vincent	2 ^{ème} Vice-Président	Administrateur UMG MACIF
BORDET Jean-Pierre		
BRISSET Florence	Secrétaire adjointe	
CASTET Céline		
CHARLES Sabine		
CHASSAING Jean		
CHAZAL Pierre		
DAGUILLON Virginie		
DAUTREME Aline	Secrétaire adjointe	
DENIS Sylvain	Trésorier Adjoint	
DEREUMETZ Caroline		
GIROLET Loïc	Trésorier	
HERZOG Christian		
LE MAITRE Christelle		
LEVY-HAZERA Michèle		
MARTIN Françoise		
MASDUPUY Éric		
TAJFEL Béatrice	Secrétaire générale	
TRAN Olivier		
VESSOUDEVIN Jean-Marie (démission 15/01/20)		Administrateur MUFIF

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité de la MNPAF en 2019.

Le total des remboursements de frais versés aux administrateurs en 2019 s'est élevé à 18 589,91 € correspondant aux frais de déplacement des réunions, aux frais de consommables ou à un forfait téléphone pour les membres du Bureau de la MNPAF.

RAPPORT DISTINCT 2019

Rapport distinct sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs de la MNPAF

Remboursements de frais de déplacements, consommables, forfait téléphone.

Administrateurs Mandat 2016-2021	Elus au Bureau MNPAF	Montants
BARDI Alain	1 ^{er} Vice-Président	638,29 €
BARRE Didier		273,71 €
BAZIN Jacques		514,54 €
BOHN Thierry	Président	1 695,21 €
BOO Vincent	2 ^{ème} Vice-Président	2 598,12 €
BORDET Jean-Pierre		1 176,39 €
BRISSET Florence	Secrétaire adjointe	537,00 €
CASTET Céline		424,00 €
CHARLES Sabine		2 312,26 €
CHASSAING Jean		0,00 €
CHAZAL Pierre		255,54 €
DAGUILLON Virginie		246,21 €
DAUTREME Aline	Secrétaire adjointe	2 167,34 €
DENIS Sylvain	Trésorier Adjoint	334,37 €
DEREUMETZ Caroline		0,00 €
GIROLET Loïc	Trésorier	1 869,12 €
HERZOG Christian		0,00 €
LE MAITRE Christelle		321,38 €
LEVY-HAZERA Michèle		376,61 €
MARTIN Françoise		1 903,72 €
MASDUPUY Éric		0,00 €
TAJFEL Béatrice	Secrétaire générale	857,28 €
TRAN Olivier		0,00 €
VESSOUDEVIN Jean-Marie		88,82 €
TOTAL		18 589,91 €

Mutuelle Air France
Bâtiment Uranus - Continental Square
3 Place de Londres
CS 11 692 Tremblay-en-France
95725 Roissy Ch de Gaulle cedex

Une entité
du groupe Macif



Essentiel pour moi